



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Communiqué de Mme Ségolène Royal**  
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

*Paris, le 18 juillet 2014*

**Ségolène ROYAL s'oppose à l'arrivée des déchets toxiques  
en provenance d'Australie**

---

Une société australienne, ORICA, a déposé auprès de la Préfecture de l'Isère une demande d'autorisation d'importation depuis l'Australie de 9000 tonnes de déchets très toxiques (sous-produits d'hexachlorobenzène) afin qu'ils soient incinérés sur le site exploité par TREDI à Salaise-sur-Sanne (38).

Ségolène ROYAL a donné instruction au Préfet de l'Isère de **s'opposer à cette importation** au nom du **principe de précaution**, compte tenu du risque de pollution marine en cas d'avarie du navire pendant le transport, et du **principe de proximité**, qui exige que les déchets soient traités à proximité de leur source de production.

Le transport de déchets dangereux en provenance des antipodes constitue une aberration écologique. Si les technologies de traitement françaises sont performantes, elles peuvent tout à fait être exportées pour permettre la réalisation d'unités de traitement adaptées, proches des activités productrices de déchets, et respectueuses des règles de protection de l'environnement.

[Cliquez pour retourner à l'article](#)